

3 OBJECTIFS

1

FAVORISER L'EMPLOI
DES JEUNES

2

MAINTENIR LES SENIORS
DANS LEUR ACTIVITÉ
OU EN RECRUTER

3

ASSURER LA TRANSMISSION
DES COMPÉTENCES ET
DES SAVOIR-FAIRE

RETROUVEZ
DES INFORMATIONS
PRATIQUES SUR

www.contrat-generation.gouv.fr

POUR VOUS
ACCOMPAGNER DANS
VOS DÉMARCHES

Contactez Pôle emploi au



LOWIE STRATELUS DICOOM - n° T13-89 - PE 9917



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



CONSTRUISONS
ENSEMBLE
LE NOUVEAU MODÈLE
FRANÇAIS



LE CONTRAT DE GÉNÉRATION

**EMPLOYEURS DE
MOINS DE 50 SALARIÉS**

**EMBAUCHEZ
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE
DE L'ÉTAT**



contrat de génération



pôle emploi

LE PRINCIPE



EMBAUCHEZ UN JEUNE

en CDI,
de 16 ans à 25 ans
(jusqu'à 30 ans
s'il est reconnu
travailleur handicapé)



MAINTENEZ UN SENIOR

de 57 ans et plus
(de 55 ans et plus
s'il est reconnu
travailleur handicapé
ou s'il s'agit d'une
nouvelle embauche)

et bénéficiez d'une
aide de 4000 € par an
pendant trois ans.
(soit 12 000€)

LES AVANTAGES



> **UNE AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉTAT : 4000 € PAR AN PENDANT 3 ANS**

SOIT L'ÉQUIVALENT DE :



27%
du salaire brut du jeune
(au niveau du SMIC)



> Une aide au diagnostic et à l'action pour réussir le contrat de génération dans votre entreprise

POUR CONNAÎTRE
LES CONDITIONS D'APPLICATION :
www.contrat-generation.gouv.fr

C'EST SIMPLE

1

Recrutez un jeune en CDI et identifiez le senior maintenu dans l'emploi

2

Déposez la demande d'aide à Pôle emploi grâce au formulaire présent sur le site www.contrat-generation.gouv.fr

3

L'aide vous est versée tous les trimestres